



# CARTE NATIONALE D'IDENTITE & PASSEPORT



## Pièces à fournir pour une personne MAJEURE

**Prendre impérativement un rendez-vous au 05 46 90 90 97**

### 1. L'imprimé à compléter 2 possibilités :

- ✓ **Pré-demande** : <https://ants.gouv.fr> puis réaliser une pré-demande  
Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.
- ✓ L'imprimé **CERFA n°12100\*02 (vert)** à retirer en Mairie du domicile, **remplir uniquement la première page à l'encre Noire. Sans date ni signature.**

### 2. Rapporter l'ancien(ne) Passeport ou Carte Nationale d'Identité

Ou acte de naissance de moins de 3 mois en cas de perte ou si la Carte d'Identité a été délivrée avant 2004

### 3. Un justificatif de domicile de - d'un an (copie + original)

**Facture** : d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, portable), **impôts sur le revenu, taxe d'habitation, attestation assurance habitation, attestation CROUSS** (logement étudiant), **titre de propriété,**

**contrat de bail** établi par une agence immobilière, **avis d'échéance de paiement de loyer** et charges (OPH ou HLM), **relevé CAF** mentionnant les aides liées au logement,

### Pour des personnes habitant chez des particuliers (parents, amis, etc)

- ✓ Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant prouvant la résidence du demandeur depuis plus de 3 mois ;
- ✓ La Carte d'Identité de l'hébergeant ;
- ✓ Un justificatif de domicile de l'hébergeant.

### 4. Deux photographies d'identité de - de 6 mois (aux normes réglementaires)

### 5. Tarifs Timbres Fiscaux :

Carte nationale d'identité : En cas de **PERTE ou VOL UNIQUEMENT** : 25 €

Passeport : 86 €

à acheter au Trésor Public, ou dans un bureau de tabac, ou par internet :  
<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp>

### Pour un changement d'état civil (mariage, divorce...) :

- **Mariage** : acte de mariage.
- **Divorce** : le jugement de divorce.

**Jours de rendez-vous** : Lundi et mardi : de 14 h 30 à 16 h 50

Mercredi : de 9 h 10 à 11 h 50 et de 14 h 30 à 16 h 50 Jeudi : de 9 h 10 à 11 h 50

**Le retrait de votre Carte Nationale d'Identité et/ou Passeport doit se faire personnellement.**

**Le JEUDI de 14 h 30 à 17 h 15 sans rendez-vous**



# CARTE NATIONALE D'IDENTITE & PASSEPORT



## Pièces à fournir pour une personne MAJEURE

**Prendre impérativement un rendez-vous au 05 46 90 90 97**

### 1. L'imprimé à compléter 2 possibilités :

- ✓ **Pré-demande** : <https://ants.gouv.fr> puis réaliser une pré-demande  
Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.
- ✓ L'imprimé **CERFA n°12100\*02** (vert) à retirer en Mairie, remplir **uniquement** la première page à l'encre Noire. **Sans date ni signature.**

### 2. Rapporter l'ancien(ne) Passeport ou Carte Nationale d'Identité

Ou acte de naissance de moins de 3 mois en cas de perte ou si la Carte d'Identité a été délivrée avant 2004

### 3. Un justificatif de domicile de - d'un an (copie + original)

**Facture** : d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, portable), impôts sur le revenu, taxe d'habitation, attestation assurance habitation, attestation CROUSS (logement étudiant), titre de propriété,

**contrat de bail** établi par une agence immobilière, **avis d'échéance de paiement de loyer** et charges (OPH ou HLM), **relevé CAF** mentionnant les aides liées au logement,

### Pour des personnes habitant chez des particuliers (parents, amis, etc)

- ✓ Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant prouvant la résidence du demandeur depuis plus de 3 mois ;
- ✓ La Carte d'Identité de l'hébergeant ;
- ✓ Un justificatif de domicile de l'hébergeant.

### 4. Deux photographies d'identité de - de 6 mois (aux normes réglementaires)

### 5. Tarifs Timbres Fiscaux :

Carte nationale d'identité : En cas de PERTE ou VOL UNIQUEMENT : 25 €

Passeport : 86 €

à acheter au Trésor Public, ou dans un bureau de tabac, ou par internet :  
<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp>

### Pour un changement d'état civil (mariage, divorce...) :

- **Mariage** : acte de mariage.
- **Divorce** : le jugement de divorce.

**Jours de rendez-vous** : Lundi et mardi : de 14 h 30 à 16 h 50

Mercredi : de 9 h 10 à 11 h 50 et de 14 h 30 à 16 h 50 Jeudi : de 9 h 10 à 11 h 50

**Le retrait de votre Carte Nationale d'Identité et/ou Passeport doit se faire personnellement.**

**Le JEUDI de 14 h 30 à 17 h 15 sans rendez-vous**